

EDUCATEUR(TRICE) SPECIALISE(E)

L'éducateur(trice) spécialisé(e) est un professionnel du secteur social qui intervient auprès de personnes en difficulté sociale, en situation de handicap, ou en situation de fragilité psychologique. Son rôle principal est de favoriser le développement, l'autonomie, et l'insertion sociale des personnes accompagnées.

Les compétences et les qualités requises	• Bienveillance avec une grande attention aux problèmes sociaux et humains • Etre à l'écoute, faire preuve d'empathie • Avoir l'esprit d'équipe • Etre force de proposition • Fermeté • Adaptabilité • Sens des responsabilités
Les principales missions	• Assure un accompagnement global de la personne dans le respect de sa singularité • Réalise un diagnostic socio-éducatif de la personne ou du groupe • Elabore et met en œuvre le projet personnalisé adapté aux attentes et besoins individuels de la personne • Conçoit et anime des activités individuelles et collectives visant la socialisation, l'autonomie, l'intégration ou l'insertion sociale des personnes accompagnées • Aide à maintenir le lien social et familial • Construit et entretient un réseau partenarial
Le public	• Personnes, mineurs et majeures, en situation de handicap en établissement (MAS, FAM, IME) • Personnes, mineurs et majeures, en situation de handicap à domicile
Et après ?	Le métiers d'éducateur spécialisé permet d'évoluer vers des fonctions de cadres ou de directeur d'établissement.

LA FORMATION D'EDUCATEUR SPECIALISEE

Pour exercer cette profession, il faut obligatoirement être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisée (DEES). La formation est accessible post-bac et dure 3 ans.

Prérequis formation	• Etre titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.
Modalité de sélection	• Pour les bacheliers et les personnes en reconversion professionnelle les candidatures se font via Parcoursup, sur évaluation des dossiers.
Durée de la formation	• Formation de 3 ans, formation théorique de 1 450 heures et formation pratique (stage) de 2 100 heures. • En fonction de l'expérience et des diplômes, vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation. Par exemple, un moniteur-éducateur bénéficiant d'au moins un an d'expérience professionnelle peut bénéficier d'allègement. • Formation possible en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.
Accessibilité	• Formation continue • Formation initiale • Formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation
Les centres de formation	Les centres de formation • Polaris Limoges

LES QUATRE DOMAINES DE COMPETENCES DU DEES

1. Relation éducative spécialisée
2. Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
3. Communication professionnelle
4. Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux